

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

**ARRETE DE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET
DU STATIONNEMENT DANS LES VOIES DE MESSNIL-ROCH**

TITRE D'OCCUPATION VALANT PERMISSION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de MESSNIL-ROCH (Ile-et-Vilaine),

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Vu, l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Considérant que, pour des raisons de sécurité et en regard des travaux sur voirie pour la réparation du réseau télécom réalisés par l'entreprise SNAT de St GUINOUX, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, sur le domaine public communal de Messnil-Roch.

A R R E T E

Article 1er :

Du 15/04/2024 à 9 heures, au 24/04/2024, à 17 heures en raison des travaux sur voirie pour la réparation du réseau télécom réalisés par l'entreprise SNAT de St GUINOUX, des mesures de sécurité pourront être mises en place à savoir,

- Chaussée rétrécie
- Stationnement interdit au droit du chantier
- Protection pour les piétons circulant près du chantier.
- Circulation alternée avec mise en place de panneaux B15 C18

Ces mesures seront mises en place par l'entreprise SNAT

Lieu d'intervention :

- 2 Le Pont Hery – Saint Pierre de Plesguen - 35720 Messnil Roch

Article 2 :

A l'issue des travaux réalisés dans les règles de l'art, l'occupant a l'obligation de restituer l'ouvrage dans un état conforme à la réglementation en vigueur. Un PV de fin de travaux au format numérique devra être transmis au service voirie de la commune de Messnil Roch.

La présente autorisation ne dispense pas le pétitionnaire de vérifier auprès du guichet unique la présence de canalisations et d'adresser aux gestionnaires de réseaux concernés une déclaration de projet de travaux (D.T.).

Article 3 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, Qui sera transmis à :

- Monsieur le Sous – Préfet de Saint Malo
 - Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Combourg,
- Et notifié à :
- L'entreprise SNAT (M. DELALANDE)

FAIT A MESSNIL-ROCH,

Le 08/04/2024

Mme Le Maire

Christelle BROSELLIER

Pour la Maire suppléante, par délégation

Christelle Brosellier

c. PABOUX





DEMANDE D'ARRETE TEMPORAIRE

Version 1
Du 28/11/19
E.CRESPIN

Entreprise : SNAT
 Conducteur des travaux : Delalande Yannick
 Lieu-dit Beaulieu-35430 St Guinoux
 Telephone : 06-26-78-20-90
 Mail : y.delalande@snat-tp.fr

• **ADRESSE DES TRAVAUX :** 2 LE PONT HERY
 • **NATURE DES TRAVAUX :** OUVERTURE POUR REPARATION CABLE TELECOM
 • **Date de début :** 15/04/2024
Date de fin : 26/04/2024
 • **Observations :** Travaux prévus 3 jours sur la période

• **Besoin de Stationnement à interdire :** NON OUI

• **Besoin de modification de la circulation :** NON OUI
 Côté pair Côté impair Les deux côtés

• **CHASSSEE RETRECIE** NON OUI

• **CIRCULATION ALTERNEE** - avec panneaux B15 et C18
 - avec feux d'alternat temporaire
 - avec panneaux K10

• **CIRCULATION INTERDITE** NON OUI

• **Cheminement piétons :** Maintenu Dévié sur le trottoir d'en face

• **Observations :**

Dévié

Nota : - La mise en place et l'entretien de la signalisation au droit du chantier sont à la charge exclusive de l'entreprise
 -Sauf avis contraire de la D.L.U., la mise en place et l'entretien des panneaux de déviation sont à la charge de l'entreprise.

Dossier technique pour Conduite cassée

L'opérateur est réputé avoir aiguisé la conduite aux 2 extrémités et s'être assuré, en utilisant les techniques appropriées (notamment par hydrocourage), que la conduite n'est pas bouchée

Interlocuteur technique sur le terrain (obligatoire) :	
Entrepise :	CONSTRUCTEL DOGO
Partenaire :	CONSTRUCTEL
Nom/Prénom :	CST BL PEREIRA 88 814 LUIS
Téléphone (mobile de préférence) :	0033670054994
Mail :	
Entrepise :	CONSTRUCTEL DOGO
Nom/Prénom :	CST CAPELA LUIS 88,2270 LUIS
Téléphone (mobile de préférence) :	0033670054994
Mail :	

Informations chantier (obligatoire) :	
Référence ND/DCO :	0299160967/0223150967
Transport ou Distribution	Distribution
Centre :	PIE
Zone :	001
Constitution :	1

Adresse chambre A, immeuble ou poteau
2 Le Pont Héry
35720
Mesnil-Roch

Adresse du point de casse
2 Le Pont Héry
35720
Mesnil-Roch

Adresse chambre B, immeuble ou poteau
2 Le Pont Héry
35720
Mesnil-Roch

Chambre A, immeuble ou poteau

Distance entre Chambre A et point de butée (m)

0

Longueur de tranchée envisagée (m)

3

==> Si inférieur ou égal à 12m, réparation via des fouilles (3xkm max)
==> Si supérieur à 12m, reconstruction totale des conduites avec Z045

Chambre B, immeuble ou poteau

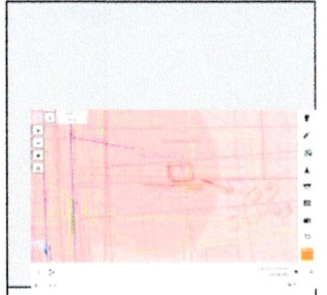
Distance entre Chambre B et point de butée (m) : facultatif si immeuble

0

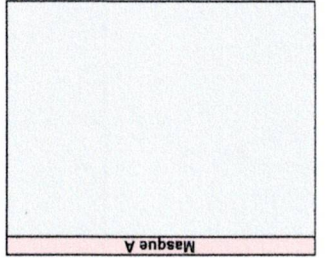
Insérer une photo de la chambre, poteau ou



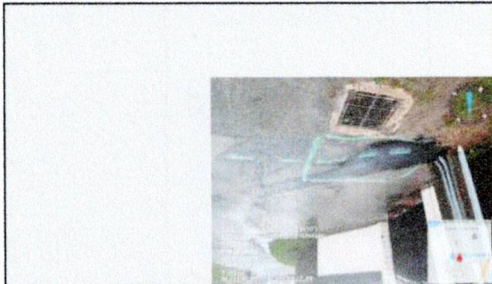
Insérer la photo du masque A



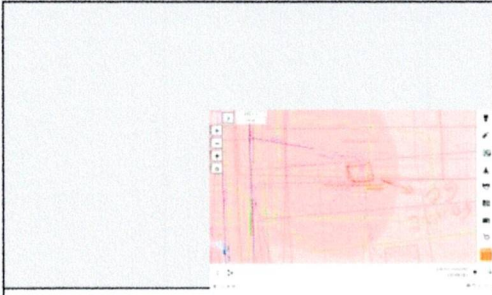
Masque A



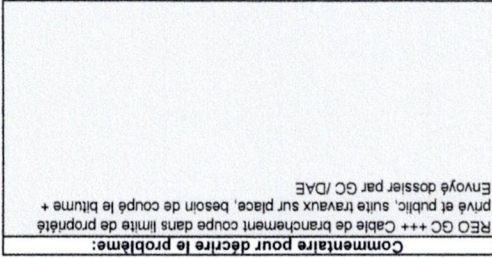
Insérer une photo de la chambre, poteau ou immeuble en situation



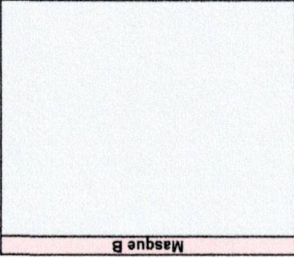
Insérer le plan de la zone



Commentaire pour décrire le problème:
REG GC +++ Cable de branchement coupe dans limite de propriété
privé et public, suite travaux sur place, besoin de coupé le bitume +
Envoyé dossier par GC /DAE



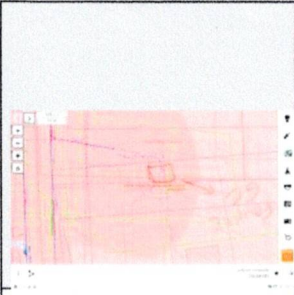
Masque B



Insérer une photo du lieu de casse et d'intervenir



Insérer la photo du masque B



Alvéole de manoeuvre

Cassée

Saturée